

DUT Services et Réseaux de Communication

OBJECTIFS

Les départements Services et Réseaux de Communication (SRC) dispensent un enseignement ayant pour objectif de préparer en deux ans leurs étudiants aux fonctions de technicien supérieur tout en leur offrant la possibilité de poursuivre leurs études vers une licence professionnelle, une école d'ingénieurs ou encore un cycle universitaire suivant leur projet personnel et professionnel.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Formation initiale :

Les admissions en première année sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury.

Cette formation, qui inclut des enseignements d'adaptation est ouverte aux bacheliers issus de toutes sections, aussi bien générales que technologiques. Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires.

Pour recevoir un dossier de candidature et une documentation :

- connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>
- contactez le service scolarité de l'IUT pour tous renseignements complémentaires au 03 80 39 64 02. ou le secrétariat du département au 03.80.39.65.70

Formation continue et VAE :

Peuvent être admis des auditeurs engagés dans la vie active ou à la recherche d'un emploi, et dont le niveau a été jugé suffisant par le jury, après examen du dossier, entretiens, tests. La procédure de VAE est appliquée conformément aux règles en vigueur dans l'université (pour tous renseignements complémentaires adressez-vous au secrétariat du département au 03.80.39.65.70).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Contenu de la formation

Le parcours de formation conduisant au DUT est constitué d'une majeure, qui garantit le coeur de compétence du DUT, et des modules complémentaires. Ces modules complémentaires sont destinés à compléter le parcours de l'étudiant qu'il souhaite une insertion professionnelle ou qu'il souhaite une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur.

Présentation des UE

La formation dispensée est répartie en trois groupes d'unités d'enseignement réparties suivant les semestres.

UE1 : Communication, culture et connaissance de l'environnement socio-économique

UE2 : Culture technologique et développement multimédia

UE3 : Mise en situation professionnelle

Des **enseignements d'harmonisation** prennent place au début du semestre 1. Ils permettent une remise à niveau différenciée des étudiants en langues, communication expression, mathématiques et informatique et l'acquisition de méthodologie de travail. Ils préparent l'étudiant à être autonome dans ses apprentissages tout au long de son cursus.

Les deux premiers groupes (UE1 et UE2) comportent quatre groupes de modules répartis suivant les semestres. Le troisième (UE3) comporte deux modules au semestre 4 :

- **UE1 : Communication, culture et connaissance de l'environnement socio-économique**
 - M11 : Langues et communication interculturelle
 - M12 : Théories de l'information de la communication
 - M13 : Esthétique, écritures, langages et communication
 - M14 : Conduite de projet, connaissance des organisations, Projet Personnel et Professionnel
- **UE2 : Culture technologique et développement multimédia**
 - M21 : Culture scientifique et traitement de l'information
 - M22 : Réseaux et services sur réseaux
 - M23 : Outils et méthodes informatiques pour le multimédia
 - M24 : Création et intégration des médias numériques
- **UE3 : Mise en situation professionnelle**
 - M31 : Projet tutoré
 - M32 : Stage

■ Modalités de contrôle des connaissances

Régime général

Le contrôle des connaissances et le fonctionnement des jurys se déroulent conformément aux arrêtés nationaux en vigueur. Le principe de l'évaluation est celui du contrôle continu.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

- le respect des règles d'assiduité dans chaque module.
- Le redoublement est de droit lorsque l'étudiant(e) a satisfait aux conditions suivantes :
 - une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des matières affectées de leur coefficient et
 - le respect des règles d'assiduité dans chaque module.

Dans chacun des semestres, les unités d'enseignement ont le même coefficient.

Semestres	Unités	Heures	Coefficients
1	UE1.1	305	1
	UE1.2	235	1
2	UE2.1	260	1
	UE2.2	250	1
3	UE3.1	265	1
	UE3.2	215	1
4	UE4.1	160	1
	UE4.2	110	1
	UE4.3	/	1

Nom des unités d'enseignement :

UE1.1, UE2.1, UE3.1, UE4.1 : Communication, culture et connaissance de l'environnement socio-économique

UE1.2, UE2.2, UE3.2, UE4.2 : Culture technologique et développement multimédia

UE4.3 : Mise en situation professionnelle

Semestres	UE	Modules	Heures		Coefficients
1	UE1.1	M1.11	85	305	2
		M1.12	40		1
		M1.13	95		2
		M1.14	85		2
	UE1.2	M1.21	70	235	2
		M1.22	40		1
		M1.23	70		2
		M1.24	55		2
2	UE2.1	M2.11	60	260	2
		M2.12	40		1
		M2.13	80		2
		M2.14	80		2
	UE2.2	M2.21	60	250	2
		M2.22	40		1
		M2.23	90		2
		M2.24	60		2
3	UE3.1	M3.11	60	265	2
		M3.12	40		1
		M3.13	75		2
		M3.14	90		2
	UE3.2	M3.21	50	215	2
		M3.22	40		2
		M3.23	60		5
		M3.24	65		5
4	UE4.1	M4.11*	55	160	4
		M4.13*	40		3
		M4.14*	65		4
	UE4.2	M4.23*	60	110	1
		M4.24*	50		1
	UE4.3	M4.31	/	/	1
		M4.32	/		1

Nom des modules :

M1.11, M2.11, M3.11, M4.11* : Langues et communication interculturelle

M1.12, M2.12, M3.12 : Théories de l'information et de la communication

M1.13, M2.13, M3.13, M4.13* : Esthétique, écritures, langages et communication

M1.14, M2.14, M3.14, M4.14* : Conduite de projet, connaissance des organisations, Projet Personnel et Professionnel

M1.21, M2.21, M3.21 : Culture scientifique et traitement de l'information

M1.22, M2.22, M3.22 : Réseaux et services sur réseaux

M1.23, M2.23, M3.23, M4.23* : Outils et méthodes informatiques pour le multimédia

M1.24, M2.24, M3.24, M4.24* : Création et intégration des médias numériques

M4.31 : Projet tutoré

M4.32 : Stage

Validation

Régime général

Le contrôle des connaissances est organisé par semestre, par unité d'enseignement, par module, et par discipline, sous forme de contrôle continu

Le travail et les résultats sont appréciés et sanctionnés chaque semestre par le Conseil des Professeurs (ensemble des enseignants permanents et associés ayant noté l'étudiant pendant l'année en cours, présidé par le Chef de Département).

Dans chaque matière, l'appréciation résulte de :

- **la notation**

Les travaux écrits ou oraux sont notés de 0 à 20 dans toutes les disciplines.

- **l'évaluation**

Afin de compléter la notation chiffrée, chaque enseignant évalue un certain nombre de facteurs difficilement quantitatifs mais néanmoins déterminants quant au jugement que les jurys pourront porter sur la valeur à la fois professionnelle et humaine de l'étudiant (dynamisme, sens des responsabilités, esprit d'initiative...)

Validation

Capitalisation : chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en Crédits Européens.

Une UE est validée et capitalisée, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée $\geq 10/20$ par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les Crédits Européens correspondants.

Compensation : une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre (S1 - S2). La note semestrielle (S1 ou S2) est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est $\geq 10/20$.

De plus, une compensation est calculée entre les deux semestres de l'année (S1/S2).

LES COMPETENCES ACQUISES

Les diplômés de la spécialité SRC doivent donc acquérir une multiple compétence leur permettant d'intervenir à la fois dans la conception des contenus, dans la réalisation des produits et services, dans leur commercialisation ou leur implantation au sein d'une organisation.

Pour cela, il doit acquérir :

- une maîtrise de la communication utilisant les supports audio, vidéo et papier,
- une maîtrise suffisante des techniques numériques de communication et des outils de production multimédia (cédérom, site INTERNET,...),
- les comportements le rendant capable de valoriser ses acquis par un travail d'équipe au sein d'une entreprise.

Le Diplôme universitaire de technologie (DUT) Services et Réseaux de Communication (SRC) forme des professionnels de la conception et de la réalisation de produits et de services multimédias, en ligne ou hors ligne. Ces produits et services interactifs transmettent par l'intermédiaire de supports de communication des contenus adaptés à leurs destinataires mis en forme par l'intégration de médias numériques.

LES DEBOUCHES

Les titulaires du DUT SRC peuvent se définir comme des spécialistes polyvalents dans la mesure où leurs compétences de techniciens supérieurs s'appuient sur une solide culture générale. Ils sont susceptibles de travailler chez

- des donneurs d'ordres dans les domaines ou services suivants :
 - médias,
 - les services de communication d'organisations publiques et privées,
 - les services de communication de collectivités locales,
 - les secteurs de la formation,
 - les services commerciaux,
 - les services de gestion,
 - audiovisuel.
- des entreprises prestataires de services :
 - agences de création de sites Internet,
 - agences de conception multimédia,
 - agences de communication,
 - agences de création audiovisuelle.

Les débouchés professionnels se situent aussi bien dans les PME que dans les grandes entreprises et concernent les métiers liés:

- à la communication interne des entreprises (journaux internes, formation permanente du personnel, banques d'images ...),
- à la communication externe des entreprises (publicité, vente par correspondance, diffusion d'informations techniques ...),
- à la création multimédia (enseignement, édition de CD-ROM, création et animation de sites Internet,...).

CONTACTS

Responsable de formation : Nicolas NOIROT

Scolarité : Dante PARINI 03 80 39 64 02

Secrétariat pédagogique : Nathalie BOURGAULT

Composante(s) de rattachement : Institut Universitaire de Technologie de DIJON - B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex

Site internet : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>